Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20260409-D2026_02_062-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 9 avril 2026

Le Conseil communautaire a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour et d'une note de synthèse pour chaque sujet, adressés le 2 avril 2026, soit sept jours francs avant la séance.

Le Conseil communautaire de Vallons de Haute Bretagne Communauté, légalement convoqué s'est réuni le jeudi 9 avril 2026 à la maison intercommunale, 12 rue Blaise Pascal à Guichen, sous la présidence de Mme. Jocelyne BLANCHARD, doyenne d'âge assurant l'ouverture de la séance, puis sous la Présidence de M. Thierry BEAUJOUAN à la suite de son élection en qualité de Président de Vallons de Haute Bretagne communauté.

Présents :
Mme Florence ADAM, M. Thomas ALLAIN, M. Pierrick AUFFRAY, M. Régis BAUNIN, M. Thierry BEAUJOUAN, Mme Nathalie BERTHO, Mme Jocelyne BLANCHARD, M. Didier BOUGET, M. Ronan BOYET, Mme Marie-Claire BRAULT, M. Matthieu CHANEL, M. Arnaud CHAUVIN, M. Ronan COUDRAIS, M. Jean-François DANIEL, M. Marcel DIVET, M. Vincent DUCLOYER, Mme Nathalie EDOM, Mme Julie FAUDET, Mme Marie-Josèphe FERRIER, Mme Audrey GROSHENY, M. Pascal GUERRO, M. Loïc HERVOIR, Mme Delphine HINRY, Mme Kristelle JUILLET, M. Patrick JUMEL, M. Didier LE CHENECHAL, Mme Maela LE CORRE, Mme Véronique LEDUC, M. Yannick LEGOURD, M. Christian LEPRETRE, Mme Nelly LUC, Mme Odile MAUNY, M. José MERCIER, Mme Marie-Anne MONVOISIN, M. Roger MORAZIN, Mme Michèle MOTEL, Mme Delphine NORMAND, Mme Nelly PIERSON, M. Rémi PITRÉ, Mme Thérèse PLANCHENAULT, M. Hugues RAFFEGEAU, M. Pierre-Yves REBOUX, M. Christophe RICAUD, M. Christophe ROUL, Mme Marie-Claire RUAULT-DUBORD, M. Jean-Marie RYO, Mme Mireille SALMON, M. Mickaël TANGUY, M. Nicolas TEXIER, Mme Françoise UGUET, M. Christophe VERON

Pouvoirs :
M. Fabien VIRONDEAU, donne pouvoir à Christophe VERON
Mme Valérie DUVAL, donne pouvoir à Christian LEPRETRE

Absents excusés :
M. Fabien VIRONDEAU
Mme Valérie DUVAL

Secrétaire de séance : M. Didier LE CHENECHAL

Nombre de délégués : En exercice : 55 Présents : 53 Pouvoirs : 2 Absents excusés : 2	Délibération n°2026-02-062 Election du dixième vice-président de Vallons de Haute Bretagne communauté

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20260409-D2026_02_062-DE

Annexe obligatoire :
1 : Procès-verbal du Conseil communautaire du 9 avril 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 et L.2122-7 ;

Considérant que, par délibération n°2026-02-052 du 9 avril 2026, le Conseil communautaire a fixé le nombre de membres du Bureau communautaire à 13 dont :

- Le Président de Vallons de Haute Bretagne Communauté,
- 11 vice-présidents,
- 1 membre supplémentaire.

Il convient de procéder à l'élection des vice-présidents et des membres supplémentaires. Par application de l'article L. 2122-7 du CGCT, cette élection a lieu au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative. Le scrutin de liste n'est pas applicable. Il n'y a pas d'obligation de parité.

Monsieur le Président invite l'assemblée à procéder, dans les mêmes formes que l'élection du Président, à l'élection du 10ème Vice-président.

1er tour :

Sont candidats M. Ronan COUDRAIS et M. Mickaël TANGUY.

	1er tour
Nombre de votants	55
Nombre de votes blancs	3
Nombre de votes nuls	0
Suffrages exprimés	52
Majorité absolue	27

Informés de ce qui précède, le Conseil communautaire décide à la Majorité absolue, avec 3 BLANCS, 24 voix POUR M. Ronan COUDRAIS et 28 voix POUR Mickaël TANGUY :

- **D'élire M. Mickaël TANGUY 10ème vice-président du Conseil communautaire.**

Publication et transmission en préfecture du procès-verbal d'élection réalisées le 10 avril 2026 en date du 9 avril 2026.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Thierry BEAUJOUAN

